

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2021

DATE DE CONVOCATION : 26/02/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : **29**

Présents : **26**

DATE D’AFFICHAGE : 26/02/2021

Votants : **28**

L’an deux mille vingt et un, le 10 mars, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ - Madame Claudine COTTRANT - Monsieur Dimitri COQUART- Madame Nicole MINET - Monsieur Christophe HUART – Madame Nathalie DESENNE - Monsieur Franck DUBRUQUE - Madame Lydie GARNIER – Monsieur Pascal GODAT - Madame Cathy BOURGUIGNON - Monsieur Hubert ROUSSEL – Madame Eliane BONTE - Monsieur Michel VANHERSECKE - Madame Marjorie PILLOT - Monsieur Claude PETITBON - Madame Juliette ROMAN - Madame Catherine BAUDOUX – Madame Peggy LAMERAND– Madame Marion D’HAENE - Monsieur Arnaud FREMONT - Madame Nathalie MEYER - Madame Chen Chon NGUYEN – Monsieur Sébastien MINGUET- Madame Sophie BARGEL - Monsieur Nicolas TOULEMONDE - Madame Joëlle PENNEQUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Monsieur Benoit COULON – Monsieur Ludovic MEGUEULE – Monsieur Franco GOSSELIN

Madame Claudine COTTRANT a été élue Secrétaire

Objet :
ZAC Lil’Aéroparc

Vote(s) par procuration :

- Monsieur MEGUEULE procuration à Madame PILLOT
- Monsieur GOSSELIN procuration à Madame DESENNE

La Préfecture du Nord a consulté la commune de Lesquin et la Métropole Européenne de Lille au sujet du dossier de création de la ZAC « Lil’Aéroparc ».

Ce projet porté par la Chambre de Commerce et d’Industrie Grand Lille Hauts de France prévoit la construction de 82000 m² de bureaux, 47000 m² de locaux d’activités et 20000 m² de services sur des terrains situés entre la route de l’aéroport, la rue de la Drève et la rue d’Enchemont.

Un projet incompatible avec la protection de la ressource en eau

Le projet Lil’Aéroparc est situé en grande partie sur le périmètre de l’Aire d’Alimentation des Captages (AAC) au Sud de Lille, et en totalité dans le projet d’intérêt général des champs captants.

Le nouveau Plan Local d’Urbanisme entré en vigueur le 18 juin 2020 a reclassé l’ensemble de la zone en secteur agricole suite à la demande du préfet visant à mieux prendre en compte la préservation de la réserve en eau.

Lors de la concertation autour du Plan Local d’Urbanisme, il a bien été précisé que le secteur du Pic au Vent ne pouvait être urbanisé que pour des activités directement liées à l’aéroport, et qui ne peuvent être localisées ailleurs pour cette raison.

Le domaine d’activité, qu’il s’agisse des bureaux ou des locaux d’activités, n’est pas défini précisément à ce stade du projet, et il est impossible de vérifier le lien direct avec l’aéroport.

Concernant les locaux d’activités, le lien avec l’aéroport semble particulièrement difficile à établir, dans la mesure où le fret ne fait pas partie des projets de développement de l’aéroport.

De plus, la société Eiffage, nouveau gestionnaire de l’aéroport, dispose de terrains permettant de développer des projets immobiliers à proximité de la nouvelle aérogare et d’accueillir des bureaux en lien direct avec l’infrastructure.

Un projet axé sur l'immobilier de bureaux

Concernant les 82000 m² de bureaux, l'offre en la matière est déjà très importante à Lesquin, et supérieure à la demande comme le montrent les difficultés de commercialisation de 6000 m² de bureaux Carré Constructeur rue Paul Dubrule, pour lesquels les permis de construire ont été accordés en février 2019 et dont les travaux n'ont toujours pas démarré à ce jour.

Le développement du télétravail remet par ailleurs en question le marché de l'immobilier de bureaux au niveau national, avec la généralisation des bureaux mutualisés entre les salariés, ce qui a pour conséquence de diminuer les surfaces nécessaires au fonctionnement des entreprises.

De la même manière, la nécessité de certains voyages d'affaire est remise en question par l'utilisation de la visio-conférence.

Une concentration de zones d'activités sur Lesquin qui augmente le nombre de déplacements

L'un des objectifs affichés est de relocaliser l'économie et limiter l'effet de commune-dortoir pour la ville de Lesquin, ce qui provoque de nombreux déplacements.

Or la commune de Lesquin compte déjà davantage d'emplois que d'habitants, répartis sur la zone commerciale de la rue de Douai, la zone de loisirs, de commerces et de bureaux de la Motte, le CRT, le parc du Mélantois, ou encore le site Arteparc.

Ces multiples zones d'activités attirent chaque jour un grand nombre de salariés venant de l'extérieur, qui convergent vers Lesquin sur des axes routiers saturés.

La nouvelle zone Lil'Aéroparc ne ferait que renforcer les flux vers Lesquin en particulier aux heures de pointe.

De plus, le projet de modernisation de l'aéroport de Lesquin va également entraîner une augmentation du trafic dans le même périmètre.

Des impacts importants sur la circulation automobile

L'impact du projet Lil'Aéroparc sur le trafic routier est estimé à 7500 véhicules par jour. Il s'agit d'une hypothèse basse, qui prend en compte un report modal significatif vers les transports en commun et les modes doux.

Ce trafic supplémentaire de 7500 véhicules par jour serait réparti, selon l'étude d'impact, à 44% sur la route de l'aéroport, au niveau de l'aire de passage des gens du voyage, et à 56% sur la rue d'Enchemont.

Des reports de trafic à prévoir rue Jean Jaurès

Ce trafic sera reporté sur le giratoire d'entrée de ville, déjà saturé aux heures de pointe, mais aussi sur la rue Jean Jaurès. En effet, la rue d'Enchemont est en impasse et l'accès se fait uniquement par la rue du Pic-au-Vent pour les véhicules en provenance du CRT, et par le carrefour du parc d'Enchemont pour le flux venant de l'autoroute A1.

La saturation de l'axe principal de la commune (rues Jean Jaurès, Faidherbe et Brizon) est déjà préoccupante à l'heure actuelle, en particulier en période scolaire avec la dépose de près de 3000 élèves scolarisés dans la commune (écoles, collèges, institut de Genech).

La MEL réalise une étude sur les déplacements et le plan de circulation afin de fluidifier le trafic sur cet axe. Les flux supplémentaires générés par le projet Lil'Aéroparc vont anéantir les améliorations escomptées.

Impacts sur la qualité de l'air

Ces véhicules supplémentaires auront un impact direct sur la qualité de l'air dans la ville, en raison des reports de trafic dans la rue Jean Jaurès

Des transports en commun inexistant

A ce jour le site pourrait être desservi uniquement par la ligne 68. Le tramway entre Lille et l'aéroport n'ayant pas été retenu dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) la desserte future serait dans le meilleur des cas assurée par une ligne de bus à haut niveau de service.

Les modes doux

La circulation des vélos et trottinettes sera facilitée à l'intérieur du site Lil'Aéroparc, en revanche le franchissement des infrastructures routières restera problématique, notamment en direction de Ronchin et Faches-Thumesnil.

La préservation des terres agricoles

Le schéma de cohérence territoriale prévoit dans ses objectifs la préservation des terres agricoles, ressource importante pour le territoire, en particulier pour le développement des circuits courts. Le projet Lil'Aéroparc va artificialiser de façon irrémédiable près de 38 ha de terres agricoles, ce qui va à l'encontre de cet objectif.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable au projet de zone d'aménagement concerté pour les motifs suivants :

- Le projet Lil'Aéroparc est incompatible avec la préservation de la ressource en eau
- Les activités prévues sur le site ne sont pas directement liées à l'aéroport et peuvent être développées en dehors du périmètre de protection des champs captants
- Le projet est centré sur l'immobilier de bureaux, secteur menacé de surproduction
- Le site n'est pas desservi par des infrastructures de transports en commun en site propre
- Le projet Lil'Aéroparc aura un impact important sur le trafic routier, sur des axes saturés, avec des reports significatifs au sein même de Lesquin
- Cette augmentation du trafic va s'ajouter à celle liée au projet de modernisation de l'aéroport
- Par voie de conséquence, la pollution de l'air s'en trouvera aggravée
- La desserte par les modes doux est prévue à l'intérieur de la zone, mais les pistes cyclables ne sont pas reliées aux zones d'habitat les plus proches (Ronchin, Fâches)
- Le projet menace directement 38 ha qui pourraient être préservés pour la production agricole de proximité et le développement des circuits courts



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Marc AMBROZIEWICZ